

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt huit du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix huit septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGORGES Sébastien, Adjoint

MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, M. COLIN Hubert, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, SERRIER Michel, LACOTE Bernard, FETET Coralie, LAGARDE Danielle, BAHJ Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

MM. HATON Didier, AUBRY Chantal, URLACHER Monique.

SECRETARE DE SEANCE : M. COLIN Hubert est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

I- ACTUALISATION DES TARIFS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis la dernière actualisation des tarifs cantine (1/11/2008), le fournisseur de repas a procédé à deux actualisations de ses tarifs dont la dernière, datant du 1^{er} septembre, est de 3,65 % ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'actualiser les tarifs cantine au **1^{er} novembre 2009** et fixe les nouveaux tarifs comme suit :

↳ Enfants	:	3,65 €
↳ Adultes	:	5,50 €

II- MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES (SMDEV)

Monsieur le Maire expose au Conseil que, par délibération du 24 juin 2009, les membres du Comité du SMDEV ont décidé d'apporter des modifications à l'article 9 portant sur les conditions de reprise des compétences optionnelles, ainsi qu'à l'article 10 relatif à la représentativité des collectivités adhérentes.

Toutes les communes adhérentes ayant 3 mois pour statuer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications statutaires (art 9 & 10) du SMDEV.

III- TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal ne souhaite pas transférer sa compétence éclairage public au SMDEV.

IV- AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE STRUCTURE ASSOCIATIVE ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de l'autoriser à signer la convention pour soutien financier et technique entre le Conseil Général, la CAF, l'association « le parapluie des petits » à Docelles et la Commune ; cette convention de financement et d'accompagnement définissant les engagements spécifiques des parties signataires relatifs au soutien financier et technique et la structure d'accueil du jeune enfant.

Cette convention serait conclue pour les années 2009 – 2010 – 2011 avec possibilité de dénonciation chaque année avec préavis de 2 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité,

- L'AUTORISE à signer ladite convention.

V- ONF : ETAT D'ASSIETTE 2010 : PROGRAMME DE MARTELAGE SEPTEMBRE 2009 A AOUT 2010

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour (2 abstentions) valide les martelages des parcelles n° 8 – 11 – 12 et 41 ainsi que le dérogation au plan d'aménagement forestier en supprimant les martelages prévus à l'aménagement dans les parcelles 45 – 49 et 50.

VI- AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N° 2 TRAVAUX CONSTRUCTION PASSERELLE MOINS VALUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 travaux construction passerelle qui donne une moins value de **19 303,44 €**.

VII- MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose que, suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe de deux agents actuellement adjoint technique de 2^{ème} classe, il y aurait lieu de se prononcer sur la création de 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe et sur la suppression en simultané de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE :
 - o La SUPPRESSION d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 31/35^e
 - o La SUPPRESSION d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe 35/35^e
 - o La CREATION d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à 31/35^e
 - o La CREATION d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe 35/35^e
- DIT que cette décision prendra effet au **1^{er} octobre 2009** sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

VIII- REMBOURSEMENT ASSURANCE SINISTRE SALLE DE CONVIVIALITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'indemnisation de l'assurance d'un montant de **1 315,60 €** correspondant au sinistre du mois d'août 2008 (paroi vitrée).

IX- SOUTIEN A LA POSTE

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de délibération qui souhaiterait que le Conseil Municipal adopte un soutien à la poste.

➤ Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que ces missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,

➤ Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité ; plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariat » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002 ; Ceci se traduit pas un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées du courrier avancés, des files d'attente qui s'allongent,

➤ Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- S'ASSOCIE pleinement aux actions de sensibilisation pour le maintien d'un service postal de proximité nécessaire à la population.

X- BORNE ETHYLOTEST : ALCOBORNE

Monsieur le Maire ayant donné lecture du courrier de Monsieur le Préfet relatif à la possibilité d'installer des bornes éthylotest dans les locaux publics festifs (espace culturel, salle de convivialité), le débat s'instaure au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, bien conscient de l'enjeu que cela représente tant au point de vue de la sécurité routière que de la santé publique, après en avoir délibéré :

- DECIDE par 17 voix contre (1 pour, 2 abstentions) de ne pas acquérir d'alcoborne
- PRECISE néanmoins que, soucieux du problème, il serait plus favorable à mettre en place un système du style distribution d'éthylotest chimique (ballon) avec information en parallèle.

XI- DEFIBRILLATEURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- EST FAVORABLE à l'acquisition de défibrillateurs
- DIT que les crédits seront à prévoir au budget 2010.

XII- PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE GAUTIER D'EPINAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Député-maire d'Epinal relatif à la proposition de convention pour la participation financière aux frais de fonctionnement du conservatoire GAUTIER.

Cette proposition étant une participation communale de 850 € par élève de la commune fréquentant le conservatoire d'Epinal, ce qui permettrait aux habitants des communes extérieures d'accéder à cet établissement dans les mêmes conditions que les Spinaliens soit pour un cursus classique coût annuel 155,50 € contre 570 € pour les élèves extérieurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

➤ Estimant que le fait d'envoyer son enfant au conservatoire relevant d'une décision personnelle et privée, la commune n'a pas à intervenir dans cette affaire :

- REJETTE à l'unanimité (1 abstention) la proposition qui lui est faite par la ville d'Epinal.

XIII- DELEGATION DE SIGNATURES

Monsieur le Maire informe le Conseil des actes qu'il a été amené à signer dans le cadre de sa délégation à savoir :

☞ le 08/07/2009 : Marché LOT 1 Talus du plateau entreprise RSL pour	72 073,10 €
☞ le 08/07/2009 : Marché LOT 2 Talus du plateau (plantation) avec PERNOT DU BREUIL pour	8 465,57 €
☞ le 03/08/2009 : Marché voirie 2009 avec la SA COLAS pour	94 516,35 €
☞ le 24/09/2009 : Contrat location matériel informatique pour	1 107,00 € par trimestre

XIV- INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne ensuite diverses informations au Conseil Municipal :

- Taxe professionnelle
- Gendarmerie
- Fontaine rue des Donjons
- EPFL site Tenthorey
- Etude de faisabilité bâtiments scolaires
- Subvention du Conseil Général pour :
 - Les travaux de voirie 2009 : **13 289 €** (10 %) sur dépense subventionnable de 132 892 €)
 - Création antenne assainissement pour élimination des eaux claires parasites rue Leduc : **5 481 €**
- Bilan du centre aéré 2009 (bilan favorable pour la session de juillet sur Eloyes)
- Grippe A/H1N1, Monsieur le Maire informe le conseil de la composition de la cellule de crise.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 h 20 mn.

Le Maire,

André PIERRAT